

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DU MATÉRIAU

Selon le Règlement UE 2020/878 · FS-CAL/01 · Rév-3 / septembre 2023

Nom Commercial : **ESLATENE LD**

### 1. Identification du produit et de l'entreprise

#### IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom chimique : Polyéthylène.

Famille : Polymères de monomère d'éthylène.

Autres synonymes : r-PELAD, PEMD.

Formule chimique : (CH<sub>2</sub>)<sub>x</sub>

N° CAS : 9002-88-4

Granulé de polyéthylène basse densité recyclé présenté sous forme de granules (02-05 mm)

#### NOM DE L'ENTREPRISE

ESLAVA PLASTICOS SA

c/ Riu Vinalopó 49-51, Quart de Poblet (València)

961 920 212 / calidad2@eslavaplásticos.com

Pré-enregistrement REACH: JS3677170-24 | SM377254-14 | AS377919-03 | ST378156-00

#### UTILISATION ET APPLICATIONS LES PLUS RÉPANDUES

Transformateurs plastiques pour extrusion et injection afin de produire des protections en agriculture, des emballages et conditionnements, des pièces techniques, des tuyaux d'irrigation, des films pour sacs et feuilles ou d'autres applications.

1. Identification du produit et de l'entreprise
2. Identification générale des dangers
3. Composition/Informations sur les composants
4. Premiers secours
5. Mesures de lutte contre l'incendie
6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel
7. Manipulation et stockage
8. Limites d'exposition et mesures de protection personnelle
9. Propriétés physiques et chimiques
10. Stabilité et réactivité
11. Informations toxicologiques
12. Informations écologiques
13. Élimination des déchets
14. Informations relatives au transport
15. Dispositions légales
16. Autres informations

## 2. Identification générale des dangers

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) 1272/2008 et ses modifications ultérieures.

Le produit ne nécessite pas d'identification des dangers selon le Règlement (UE) 2020/11.

Le produit est un solide qui se présente sous forme de granulés, non toxique et avec une odeur minimale. Il est insoluble dans l'eau. Aucun danger spécifique pour les personnes et pour l'environnement n'est connu, sauf qu'il s'agit d'un combustible solide avec un point d'inflammation supérieur à 350 °C et qu'il fond à partir de 105 à 115 °C. Lors de sa combustion, si la quantité d'air est suffisante, le principal produit généré est le CO<sub>2</sub>. En cas de déficit d'air, il produit de la fumée (suie), du monoxyde de carbone ainsi que divers oligomères et aldéhydes, qui provoquent une irritation des yeux, de la peau et du système respiratoire. Pendant le processus de production ou de manipulation ultérieure, il convient d'éviter la génération de petites particules combustibles dans l'air ou la bioaccumulation dans les aquifères.

Il se dégrade légèrement lors d'expositions prolongées à la lumière et aux intempéries, affectant incidemment sa composition. S'il n'est pas expressément additivé, il n'est pas biodégradable.

Les dommages environnementaux dus à l'abandon d'objets fabriqués en PE sont de type mécanique, sauf qu'après de longues expositions aux intempéries, cela peut conduire à la formation de microplastiques secondaires de taille inférieure à 1 mm, considérés comme persistants dans l'environnement (régulés par CLP-nov 2023) et donc à une bioaccumulation.

Ils ne sont pas de type biologique.

La poussière en contact avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique. En contact avec la peau, elle peut entraîner une irritation légère ; cependant, le contact avec le matériau fondu à chaud peut causer de graves brûlures. En pratique, aucun risque de dermatite n'a été observé lors d'une manipulation normale. L'ingestion de ce produit est peu probable.

Classification générique de tous les grades de polyéthylènes :  
Évaluations HMIS et NFPA : Santé 0, Incendie 1, Réactivité 0 (0 = minimum, 1 = léger).

Codes de prudence-prévention :

- P210 : tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.
- P273 : éviter le rejet dans l'environnement.
- P302 : en cas de contact avec la peau, surtout si elle est chaude ou fondue, laver abondamment à l'eau.
- P280 : recommandation : Protection personnelle : lunettes de sécurité, gants, respirateur.

### 3. Composition/Informations sur les composants

Caractéristiques chimiques :

**POLYÉTHYLÈNE RECYCLÉ DE FAIBLE DENSITÉ OBTENU PAR UN PROCESSUS DE SÉLECTION, LAVAGE ET REGRA-NULATION À 200 °C. AUCUN COLORANT NI PIGMENT NE CONTIENT DES MÉTAUX LOURDS DANS SA COMPOSITION, DE MANIÈRE À ÉVITER DES CONCENTRATIONS SUPÉRIEURES À 100 ppm.**

Selon l'application à laquelle il est destiné, le polyéthylène peut être aditivé avec des colorants à base de mélanges de carbonate de calcium et de dioxyde de titane n° CAS 3463-67-7 (couleur blanche) ou avec du noir de carbone n° CAS 1333-86-4 (couleur noire).

**Ces produits ne sont pas classés comme dangereux, conformément au règlement CE 1272/2008, 2019/1390, modification 2023/923.**

### 4. Premiers secours

En cas de contact avec la peau :

- Avec le produit chaud fondu, refroidir rapidement avec de l'eau froide, risque de brûlure thermique. Consulter un médecin.

En cas d'inhalation de fumée en cas d'incendie :

- Si l'exposition a été prolongée ou intense, cela peut provoquer un œdème pulmonaire retardé.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés :

- Eau, ou eau pulvérisée
- Mousse
- Gaz extincteurs
- Poudres extinctrices

Modes d'extinction à ne pas utiliser : aucun.

- Pour éviter l'inhalation de contaminants transportés par l'air ou la fumée, un appareil respiratoire autonome avec masque en mode de pression positive doit être porté.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Les granulés sont moins denses que l'eau, ils flottent donc à sa surface, s'accumulant sur les surfaces aquatiques (Proposition de règlement OCR).

- Utiliser des contenants en bon état et appliquer des mesures de sécurité dans les processus, le stockage et le transport.
- Disposer et collecter à l'aide de moyens mécaniques.
- Filtration préalable des eaux pluviales de patio ou de processus, avec un maillage inférieur à 1 mm pour éviter l'entrée et la propagation par déversements dans les voies aquatiques.
- Établir des procédures pour éviter les déversements, méthodes de nettoyage/collecte.
- Risque de glissade.

## 7. Manipulation et stockage

Manipulation : sans danger, si elle est maintenue à l'écart des sources de chaleur.

### Stockage

Stabilité : En stockant le produit à des températures inférieures à 40°C, la stabilité est illimitée. Le matériau n'est pas auto-inflammable, mais des précautions doivent être prises en cas d'incendie de matières solides (prévention des incendies selon le RSCIEI). Le stockage (P-401) doit être effectué dans les conditions légales de sécurité établies réglementairement.

## 8. Limites d'exposition et mesures de protection personnelle

Protection personnelle : Aucune mesure spéciale n'est requise si elle est manipulée avec de bonnes pratiques.

Mesures d'hygiène au travail : Ne pas fumer, ni manger ou boire pendant le travail.

Limites d'exposition professionnelle : aucune limite n'a été établie. Éviter la formation de poussière pouvant être inhalée lors de la manipulation, auquel cas la limite de particules inhalables recommandée est de 10 mg/m<sup>3</sup> (TWA).

Mesures de protection supplémentaires : utiliser des chaussures de sécurité, en raison du risque de glissade. Éviter les surchauffes, les étincelles et les flammes à proximité des stockages et là où de la poussière pourrait s'être accumulée.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Aspects

État : solide granulaire

Couleur : blanchâtre ou coloré.

### Données significatives pour la sécurité

Changement d'état : Point de fusion des cristallites : PE BD de 106°C à 130°C / PE AD de 128°C à 135°C

Point d'inflammation : Non applicable.

Températures d'ignition : Environ 350°C

Classification d'inflammabilité : Non inflammable.

Pression de vapeur : Non applicable.

Densité massique : entre 0,890 et 0,980 g/cc à 23 °C (eau = 1)

Densité apparente (de transport) : entre 400 et 600 kg/m<sup>3</sup>

Sensibilité à l'eau : Insoluble.

## 10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique : Environ 290°C

Chaleur de combustion : 43-45 MJ/kg (9500 Kcal/kg)

Réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

Produits de décomposition dangereux : À des températures supérieures à 400°C, sa décomposition s'accélère, produisant des hydrocarbures, des aldéhydes et du CO.

Les fumées sont exemptes d'azote, de chlore et de soufre.

## 11. Informations toxicologiques

Les matériaux à base de polyéthylène sont considérés comme fondamentalement inertes et non toxiques.

Données bibliographiques de toxicité aiguë LD50/LC50 CAS 9002-88-4 : Concentration létale par inhalation du 50 % chez la souris 12 g/m<sup>3</sup> (30 minutes).

Observations :

Sur la base d'années d'expérience et d'une utilisation appropriée, aucun effet indésirable causé par le produit n'est connu. Les matériaux utilisés pour obtenir du PE AD recyclé ne sont pas dangereux, issus de la sélection de matériaux post-consommation comme établi dans l'ordre TED/646/2923 concernant la Fin de Condition de Déchet des matériaux plastiques recyclés.

## 12. Informations écologiques

Observations :

Le produit n'est pas soluble dans l'eau. Il n'est pas biodégradable, sauf ajout d'additifs spécifiques.

Le produit n'est pas dangereux pour les poissons et les bactéries.

Dans les stations d'épuration, il peut être séparé mécaniquement (flottation).

## 13. Élimination des déchets

Matériau thermoplastique recyclable. Les produits (applications) fabriqués peuvent être facilement recyclés, à condition que leur conception ait été orientée vers leur récupération et leur recyclage.

Le produit peut être valorisé énergétiquement, compte tenu de sa chaleur de combustion nette élevée. En décharge pour déchets, il ne subit pas de dégradation bactérienne ni de fermentation, sauf s'il a été spécifiquement formulé à cet effet.

En cas de nécessité d'élimination, il peut d'abord être orienté vers la valorisation énergétique dans des installations appropriées, la déposition finale en décharge contrôlée étant la dernière option de destination.

Dans les stations d'épuration des eaux, il peut être séparé mécaniquement par flottation ou filtration.

## 14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR) / (RID) : Non classé comme marchandise dangereuse.

Transport en vrac (Annexe II Conv Marpol) : Non applicable.

Transports fluviaux (ADNR) : Non classé comme marchandise dangereuse.

Transport maritime (IMDG) : Non classé comme marchandise dangereuse.

Transport aérien (ICAO/IATA) : Non classé comme marchandise dangereuse.

Envoi par courrier : Autorisé. Il n'est pas soumis à une identification de risque.

## 15. Dispositions légales

Elles doivent être consultées par secteurs d'application et la normalisation développée sur les produits.

De plus, il est possible de consulter la normalisation développée (ASTM, ISO, UNE) pour leur caractérisation, identification et établissement de traçabilité.

## 16. Autres informations

Cette information est basée sur l'état actuel de nos connaissances. Les produits sont décrits pour leur sécurité, sans que cela constitue une garantie de propriétés concrètes ou en raison de manipulations et de mesures de prévention incorrectes.